



Compte rendu du Conseil municipal du 12 février 2022

Présents : ANTOINE Kévin, COLOMBIÉ Nathalie, LAFOUGE Isabelle, MALSOT Florence, PETITOT Eric, PEUREUX-DEMANGELLE Anne-Sophie, RANÇON Géraldine, VON-ARBOURG Jean-Philippe.

Absents excusés : COUVREUX Rachel, LOYNET Christophe (a donné pouvoir à Florence MALSOT), TISSERAND Pascal (a donné pouvoir à Nathalie COLOMBIÉ), NICOLAS Séverine, ECKERT Philippe, GUIGON Patrice (a donné pouvoir à Florence MALSOT), PETIT Olivier,

Secrétaire de séance : COLOMBIÉ Nathalie.

Ordre du jour :

- 1- Approbation du compte rendu du conseil municipal du 21 janvier 2022,
- 2- Demande de subventions DETR / DSIL / Conseil Départemental pour les travaux d'aménagement de la boucle rue de Bellevue, rue du Moulin, rue du Rhône et rue de la Libération,
- 3- Demande de subventions du Collège de Giromagny pour des voyages scolaires,
- 4- Affouage,
- 5- Assiette et destination des coupes 2022,
- 6- Tarifs salle des fêtes,
- 7- Questions diverses,

1-Approbation du Compte rendu du Conseil Municipal du 21 janvier 2022,

Madame le Maire rappelle les sujets abordés lors de la séance du Conseil Municipal du 21 janvier 2022. Après en avoir pris acte, les conseillers approuvent le compte-rendu à l'unanimité.

2- Demande de subventions DETR / DSIL / Conseil Départemental pour les travaux d'aménagement de la boucle rue de Bellevue, rue du Moulin, rue du Rhône et rue de la Libération,

Madame le Maire indique que le dossier relatif aux aménagements de la boucle villageoise qui vous a été communiqué a été déposé en Préfecture au titre de la DETR, DSIL et dispositif du Département « d'Aides aux Communes », selon le plan de financement suivant :

- DETR pour 33 %,
- DSIL pour 30 %,
- Aides aux Communes pour 17 %

L'exécution du projet a été envisagé en 4 phases. Le montant total prévisionnel du projet s'élève à 2 164 664.58 € TTC. Ce montant inclut les travaux d'enfouissement de toute la boucle estimé à 1 656 538.80 € TTC et le changement des luminaires (passage LED) estimé à 162 000 € TTC.

La 1^{ère} phase s'élève à 356 083.20 € TTC et concerne les aménagements de la rue du Rhône, rue du Moulin et le carrefour des rues de la Libération et de Bellevue.

Cette 1^{ère} phase ne prend pas en compte les travaux supplémentaires liés aux réseaux (enfouissement et Led). A noter que l'enfouissement des réseaux est estimé à environ 580 000 € (subvention de 50% de Territoire d'Énergie 90). Des aides sur le passage aux LED peuvent également être demandées.

Aujourd'hui, nous ne savons pas si ces travaux sont tenables financièrement pour la commune. Leur réalisation reste en suspend.

Madame le Maire demande d'entériner le dépôt de la demande de subvention correspondant à la 1^{ère} phase des travaux, hormis les travaux d'enfouissement et le passage de l'éclairage public en LED.

3- Demande de subventions du Collège de Giromagny pour des voyages scolaires,

Madame le Maire donne lecture d'une demande de subvention du Collège Val de Rosemont à GIROMAGNY destinée à financer deux échanges scolaires de longue durée en Normandie pour les 3^{ème} A et 3^{ème} B, en Provence pour les élèves de 3^{ème} C et 3^{ème} D. Parmi les élèves concernés, 11 habitent notre commune.

Elle rappelle la délibération n°30/19 et la convention passée entre le collège et la commune octroyant une participation financière de la commune à hauteur de 16 € par élève.

Elle précise que cette somme est loin de couvrir les frais du voyage pour les familles et propose de faire un geste supplémentaire en allouant une participation supplémentaire de 50 € par élèves

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- D'allouer une participation supplémentaire de 50 € par élève soit $50 \times 11 = 550$ €, en plus des 16 € par élèves attribués conformément à la convention du 25 juin 2019,
- D'autoriser Madame le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

4- Affouage,

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal d'un changement intervenu après le vote du Conseil Municipal du 27 novembre 2021. Après examen de la situation, Monsieur MAIZY, notre interlocuteur ONF, nous a fait savoir qu'il y aurait finalement 210 stères pour l'affouage et non 70 comme annoncé précédemment, il convient donc d'annuler la délibération 37/21 du 27 novembre 2021 afin de procéder à cette correction. Le Conseil Municipal accepte cette modification à l'unanimité. Suite au marquage des bois, il s'avère que 33 affouagistes se verront attribuer 7 stères chacun. Concernant l'affouage 2022 – 2023, le Conseil Municipal souhaite que les lots d'affouage soient distribués en novembre 2022.

5- Assiette et destination des coupes 2022,

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la délibération n°05/22 prise le 21 janvier 2022 n'a pas été envoyée à temps au contrôle de légalité suite au retour tardif de monsieur MAIZY, sollicité pour sa validation. Après réexamen de celle-ci, le Conseil Municipal donne son accord pour l'envoi au contrôle de légalité.

6- Tarifs salle des fêtes,

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'à l'usage, la délibération 21/21 du 10 juillet 2021 s'avère incomplète et qu'il convient donc de revoir les tarifs appliqués.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, décide d'appliquer les tarifs suivants en 2022 :

GARANTIE EN CAS DE DESISTEMENT TARDIF : 100 €

SALLE SANS CUISINE

Habitants de Lachapelle 175 €

Personnes extérieures : 225 €

Associations de Lachapelle et extérieures 125€

SALLE AVEC CUISINE

Habitants de Lachapelle	275 €
Personnes extérieures :	375 €
Associations (vaisselle comprise)	225 €

OCCUPATION JOURNALIERE HORS WEEK END: 100 €

Option cuisine : 50 euros

LOCATION VAISSELLE : 20 €

MENAGE : Le balayage et la vaisselle propre et rangée restent à faire par le loueur.

Réunions officielles, interventions ponctuelles d'animations pédagogiques+ 1 location annuelle pour chaque association du village : gratuit

7- Questions diverses.

- Discussion sur la problématique du Chemin d'Errevet : une réunion sera organisée avec les propriétaires des parcelles contigües au chemin afin de connaître leurs attentes.
- A la demande de l'entreprise Taxi Lilian, une place va être matérialisée sur le parking de la salle des fêtes par un marquage au sol et un panneau.
- L'abribus rue de la Libération est une pataugeoire par temps de pluie, il est décidé de créer une plateforme en béton pour le confort des utilisateurs.
- Mme et M. DUMONTIER désirent acquérir 10 – 15 ares sur les parcelles communales AK 500 et AK 499, le Conseil Municipal n'y voit pas d'objection à la condition que les frais de géomètre et de notaire soient à leur charge.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11h30

La secrétaire de séance Nathalie COLOMBIÉ